

**Proposition d'instruments
économiques pour une
relance verte, durable
et innovante au Québec**



Chargée de projet :
Suzann Méthot, directrice
540-50, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, Québec H2X 3V4
smethot@allianceswitch.ca
(514) 792-1843
www.allianceswitch.ca





À PROPOS DE SWITCH

SWITCH, l'Alliance pour une économie verte est régie par un conseil administration composé de onze représentants provenant de différents secteurs de l'économie et de la société civile du Québec. Fondée en 2013, l'Alliance mobilise ses membres afin d'accélérer la transition vers une économie plus verte et plus sobre en carbone. Nous travaillons, tous ensemble, à identifier des pistes concertées de solutions pragmatiques et réalistes pour une transition plus juste, plus innovante et plus porteuse pour notre économie. Nous souhaitons un développement des politiques et des interventions de l'État plus cohérent et la convergence des initiatives provenant des secteurs public, privé, associatif, coopératif et mutuel et de la société civile en faveur d'une économie verte. L'Alliance SWITCH réuni :



Association
de l'aluminium
du Canada

Association de l'aluminium du Canada

Jean Simard, président et chef de la direction



S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ

Conseil du patronat du Québec

Arnaud Champalbert, Directeur – Affaires publiques et gouvernementales



CYCLE CAPITAL
MANAGEMENT

Cycle Capital management/Ecofuel

Catherine Bérubé, vice-présidente – Développement durable, relations avec les investisseurs et affaires publiques



Ecotech Québec

Denis Leclerc, président et chef de la direction



Énergir

Frédéric Krikorian, vice-président – Développement durable, affaires publiques et gouvernementales



Enerkem

Geneviève Brisson, directrice principale – Affaires gouvernementales mondiales



Equiterre

Marc-André Viau, directeur des relations gouvernementales



Fondation

Daniel Charron, vice-président, Engagement sociétal et affaires publiques



FONDATION
DAVID SUZUKI
Un monde. Une nature.

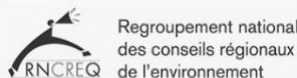
Fondation David Suzuki

Diego Creimer, codirecteur général par intérim (Québec et l'Atlantique)



Mouvement Desjardins

Pauline D'Amboise, secrétaire générale et vice-présidente – Gouvernance et développement durable



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Regroupement national des conseils régionaux de l'Environnement du Québec

Martin Vaillancourt, directeur général

DIRECTION : Suzann Méthot

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE SWITCH	3
TABLE DES MATIÈRES	4
PROPOSITION D'INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR UNE RELANCE VERTE, PROSPÈRE ET DURABLE AU QUÉBEC. 5	5
PRÉAMBULE.....	5
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE SWITCH.....	7
INTRODUCTION.....	8
ÉCOFISCALITÉ-ÉCOCONDITIONALITÉ-ÉCORESPONSABILITÉ : DES OUTILS ÉCONOMIQUES À METTRE À PROFIT POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC.....	8
<i>Qu'est-ce qu'une mesure d'écofiscalité, une mesure d'écoconditionnalité et un critère d'écoresponsabilité ?</i>	<i>9</i>
<i>Cibles et Objectifs environnementaux du Gouvernement du Québec :</i>	<i>9</i>
ANALYSE	12
RELANCE ÉCONOMIQUE, STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2027 ET PLAN DE L'ÉCONOMIE VERTE	12
<i>Qu'en est-il de l'utilisation de l'écofiscalité-écoconditionnalité-écoresponsabilité pour les appels d'offres publics dans le cadre des accords commerciaux internationaux ?.....</i>	<i>12</i>
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2027	13
REVOIR LES CRITÈRES D'APPELS D'OFFRES PUBLICS.....	13
METTRE EN VALEUR L'INNOVATION QUÉBÉCOISE EN TECHNOLOGIES PROPRES	14
<i>Acceptabilité sociale des mesures écofiscales en temps de relance économique post pandémie</i>	<i>15</i>
CONSOMMATION DE PÉTROLE ET LES ÉMISSIONS DE GES DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS.....	17
ÉCOFISCALITÉ MUNICIPALE.....	18
LES FONDS PRIVÉS AU SERVICE DU PEV	20
CONCLUSION	22
ANNEXE A	23
SOMMAIRE DES MESURES ÉCOFISCALES AU QUÉBEC	23

PROPOSITION D'INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR UNE RELANCE VERTE, PROSPÈRE ET DURABLE AU QUÉBEC

Préambule

En 2013, l'Alliance SWITCH, une alliance inédite de gens d'affaires et d'écologistes, proposait au Québec de **miser sur une économie verte** et initiait une **grande réflexion nationale** visant à déterminer les mesures susceptibles **d'accélérer le virage** vers une économie verte pour l'ensemble de l'économie québécoise, tous secteurs confondus. Dès lors, des recommandations touchant la diversification de l'économie et les outils financiers en faveur d'une économie plus verte émergeaient et font depuis l'objet de nombreux mémoires produits par SWITCH à l'adresse de l'État québécois notamment sur le front de l'écofiscalité, du rôle de l'État dans la mise sur pied d'une économie verte et la capacité de la société à en tirer profit.

Aujourd'hui, la pandémie occasionnée par la COVID-19 cause un bouleversement sans précédent de l'économie québécoise contraignant le gouvernement du Québec à devoir trouver des solutions efficaces et optimales pour relancer son économie. À la lumière de l'expertise développée par l'Alliance SWITCH au fil des années, ses membres sont d'avis que les plans de relance économique peuvent et doivent être conçus de manière à en tirer parti tout en tenant compte de la crise climatique également en cours, puisqu'au-delà des risques, ces deux crises créent des opportunités indéniables pour le Québec. Les membres de SWITCH sont convaincus que les investissements publics massifs qui devront être réalisés, auxquels s'ajouteront les efforts du milieu économique, donnent l'élan pour accroître la résilience de l'économie du Québec et de ses entreprises tout en accélérant la transformation pour une économie plus verte et inclusive. En d'autres mots, il s'agit de miser sur les projets bons pour l'environnement, et également bons pour les gens et pour l'économie.

Bien coordonnées au sein de l'État québécois, pandémie ou pas, SWITCH est d'avis que les mesures économiques mises de l'avant par le gouvernement se doivent d'être cohérentes avec l'ensemble des politiques du Québec en matière d'économie verte et que **l'écofiscalité, l'écoconditionnalité, l'écoresponsabilité**, auxquelles s'ajoutent d'autres mesures, notamment celles associées aux appels d'offres publics, représentent des instruments économiques porteurs de solutions pour une relance économique verte et durable.

Malgré le contexte de pandémie planétaire, l'environnement figure au sommet des priorités des Québécois.

Un récent sondage effectué par le [Centre canadien pour la mission de l'entreprise](#) révèle que, malgré le contexte de pandémie planétaire, l'environnement figure au sommet des priorités des Québécois. Les résultats de ce sondage trouvent d'ailleurs un écho cohérent avec un autre [sondage Abacus Data](#) récemment effectué qui révèle que 26 % des répondants conviennent que la réponse du gouvernement face à la crise de la pandémie de COVID-19 ne doit pas s'écarter de ses efforts en matière de changements

climatiques auquel s'ajoute 32 % de répondants qui estiment que la COVID-19 les convainc plus que jamais que nous pouvons et devons apporter des changements maintenant dans notre façon de vivre et de travailler pour aider à lutter contre les changements climatiques (Traduction libre).

Bien que la Stratégie gouvernementale de développement durable vise depuis 2015 la réalisation de chantiers autour de la question de l'écofiscalité, six années plus tard, dans son dernier [rapport](#) publié en juin 2020, le commissaire au développement durable fait le constat que le gouvernement du Québec n'utilisait que de façon très limitée les instruments économiques dans ses politiques publiques et que l'efficacité des mesures écofiscales était rarement évaluée.

Dans sa récente étude [L'écofiscalité au Québec : Quelles options pour accélérer la transition énergétique et la décarbonisation de l'économie ?](#), la Chaire de gestion du secteur de l'énergie des HEC conclut que sans une utilisation appuyée d'instruments économiques s'ajoutant aux mesures existantes, il serait improbable que la transition énergétique et la décarbonisation de l'économie puissent se réaliser conformément aux objectifs environnementaux ambitieux que s'est fixé le gouvernement.

Ces outils économiques peuvent aider les gouvernements à atteindre les objectifs environnementaux qu'ils se sont fixés, tout en contribuant de façon positive à l'économie¹. Au fil des ans, le gouvernement a instauré différentes mesures fiscales dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de préserver la qualité de l'air, de l'eau, des sols et de la biodiversité. Or, la mise en œuvre de ces mesures est souvent complexe et demande une concertation des différents acteurs de la société.

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE), dont les revenus sont versés dans le Fonds vert pour financer divers programmes à vocation environnementale, est l'une des mesures « écofiscale » les mieux connues au Québec qui en recense un peu plus d'une trentaine², selon un récent rapport traitant des principales mesures écofiscales déployées au Québec produit par la Chaire en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke³. Considérant leur apport positif à plusieurs égards, SWITCH est d'avis que l'écofiscalité, l'écoconditionnalité et l'écoresponsabilité devraient être pris en compte dans l'élaboration de chacune des politiques publiques présentant la possibilité de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de relancer notre économie tout en préservant la qualité de notre environnement.

Dans son plan pour « [Bâtir une économie verte](#) » présenté dans son plus récent budget, le gouvernement du Québec s'est engagé à investir 6,2 milliards de dollars, d'ici 2026, dans la mise en œuvre de sa politique-cadre contre les changements climatiques. Bien que cet engagement financier gouvernemental en la matière soit sans précédent, Switch estime qu'il ne suffira pas à lui seul à endiguer les émissions de GES et leurs effets sur l'ensemble de la société et, que pour en optimiser la portée, ces investissements ont le potentiel de servir de levier auprès du secteur privé pour autant qu'on établisse les mécanismes financiers appropriés.

À titre de gouvernements de proximité, il importe également de souligner le rôle de premier plan qu'occupent les municipalités pour la relance verte du Québec. À cet égard, le recours à différents instruments financiers dont elles disposent, comme l'écofiscalité, demeurent encore à ce jour trop peu utilisés et constituent des éléments essentiels à exploiter plus largement et de façon coordonnée avec le gouvernement du Québec.

Avec l'objectif de poursuivre sa collaboration à l'effort gouvernemental dans la réalisation de ses objectifs en termes de développement durable, de même que dans l'atteinte des cibles de réduction de GES que s'est fixées l'État québécois tout en optimisant les conditions de succès d'une relance économique pérenne, SWITCH, l'Alliance pour une économie verte, émet les recommandations suivantes portant sur les instruments économiques à mettre à profit pour une économie verte, durable et innovante au Québec.

Par souci d'efficacité, le présent rapport met l'accent sur un nombre limité de recommandations ciblées aux initiatives gouvernementales actuellement en cours pour une meilleure cohérence de l'action de l'État et formulées à partir des travaux de SWITCH initiés en 2013 et des récents travaux de divers experts académiques de même que ceux du Commissaire au développement durable sur la question de l'écofiscalité.

Alliance SWITCH a consulté, outre ses membres, des experts dans l'élaboration du présent document, dont :

Johanne Whitmore et Pierre-Olivier Pineau, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC

Luc Godbout et Michaël Robert-Anger, Chaire en fiscalité et finances publiques, Université de Sherbrooke

Fanny Tremblay-Racicot, professeure adjointe et chargée de projet ENAP

Les recommandations et positions mises de l'avant dans ce rapport reflètent celles de l'Alliance SWITCH

¹ Bref état des lieux de l'écofiscalité au Canada, Justin Leroux, Département d'économie appliquée, HEC Montréal ; Membre de la Commission de l'écofiscalité du Canada (Whitmore, J., Pineau, P-O, (éd.), 2020. « L'écofiscalité au Québec : quelles options pour accélérer la transition énergétique et la décarbonisation de l'économie ? », Synthèse d'un atelier tenu le 20 février 2020, préparé pour Transition énergétique Québec, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal.

² Un inventaire exhaustif des mesures d'écofiscalité au Québec figure à l'ANNEXE A

³ Roy, J., Robert-Angers, M. et Latulippe, L. (2020), Inventaire des mesures écofiscales québécoises - Mise à jour 2020, cahier de recherche 2020/13, Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Résumé des recommandations de switch

Recommandation 1

Élaborer une stratégie gouvernementale afin de favoriser une meilleure utilisation de l'écofiscalité, de l'écoconditionnalité et de l'écoresponsabilité pour atteindre les objectifs de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

Recommandation 2

Actualiser et consolider les pratiques gouvernementales ayant pour effet d'augmenter le volume des acquisitions écoresponsables de l'administration publique par l'élaboration d'un Plan d'action gouvernemental visant l'intégration de critères de performance écoresponsables dans les processus d'appels d'offres publics de même que du coût total de possession (réévaluer l'impact du critère du plus bas soumissionnaire en fonction des externalités économiques et l'atteinte de critères environnementaux évalués à l'échelle du cycle de vie).

Recommandation 3

Mettre en valeur les technologies propres par l'entremise de projets de démonstration dans les ministères et organismes publics.

Recommandation 4

Permettre la passation en charges immédiate du coût total du matériel désigné comme des technologies propres afin de bénéficier de la déduction de l'amortissement fiscal durant la première année au lieu de répartir ce bénéfice sur plusieurs années.

Recommandation 5

Accroître l'étendue du crédit d'impôt à la R-D afin d'y inclure les dépenses de salaire associées à la commercialisation des technologies propres.

Recommandation 6

Documenter, chiffrer et communiquer les impacts et retombées socio-économiques de chacun des instruments économiques afin de bien illustrer leur contribution au développement du Québec.

Recommandation 7

Adopter un règlement ambitieux concernant le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le carburant diesel.

Recommandation 8

Optimiser le recours à des mesures fiscales issues des nouveaux pouvoirs municipaux, pour favoriser une transition énergétique sur leur territoire et contribuer à l'émergence d'une économie municipale plus verte.

Recommandation 9

Développer des processus d'appariement du capital investi par l'État au capital investi par des investisseurs privés afin de créer un effet de levier pour attirer des capitaux privés.

Recommandation 10

Procéder à une vérification annuelle des états financiers ainsi que de procéder à une analyse des retombées extra-financières, de l'utilisation des sommes et de l'ensemble de la performance en fonction de l'atteinte de cibles visés par les fonds, programmes, mesures et politiques visés par le Plan de l'économie verte.

INTRODUCTION

Écofiscalité-écoconditionnalité-écoresponsabilité : des outils économiques à mettre à profit pour la relance économique du Québec

En 2014, l'Alliance SWITCH initiait un comité de travail sur le rôle de l'écofiscalité au Québec. Des recommandations ont été documentées dans un rapport exhaustif pour entreprendre une réforme fiscale verte⁴ qui demeurent plus que jamais d'actualité et qui ont servi de base dans l'élaboration du présent document.

Selon la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) qui a récemment mis à jour son inventaire des mesures écofiscales québécoises en 2020, deux principaux types de mesures écofiscales sont utilisés par le gouvernement du Québec. D'une part, des **prélèvements écofiscaux** (p. ex. taxes, frais, charges et droits sur les biens et activités dommageables à l'environnement) qui permettent d'inclure dans le prix d'un bien ou d'un service une partie ou la totalité de son coût social et environnemental. D'autre part, des **dépenses écofiscales** qui visent à encourager l'adoption de mode de production et de consommation plus respectueux de l'environnement (p. ex. allègements de la fiscalité des sociétés, des particuliers et à la consommation).

Par le moyen de ces prélèvements et dépenses écofiscales on applique un prix sur la pollution et un soutien aux investissements dans le secteur de l'énergie renouvelable et aux efforts de réduction du gaspillage et de l'empreinte carbone est offert.

SWITCH est d'avis que l'usage des instruments économiques comme l'écofiscalité ne pourra exercer son plein potentiel sans trouver une cohérence d'ensemble dans l'intervention de l'État en matière de développement et mobilité durables, de lutte contre les changements climatiques et de transition énergétique. Ainsi, pour les différentes initiatives à l'agenda du gouvernement du Québec, une avenue porteuse se démarque : l'utilisation d'instruments économiques tels l'écofiscalité, l'écoconditionnalité et l'écoresponsabilité (voir les définitions dans l'encadré ci-dessous) comme fil conducteur cohérent qui permettrait d'augmenter les chances de succès d'une relance économique verte et durable de même que l'atteinte des cibles de réduction de GES à l'horizon 2030 et 2050.

En réunissant les bonnes conditions fiscales et les bons outils financiers en appui aux orientations publiques, de même que dans ses critères d'octroi de financement et contrats des organismes publics (p. ex. programmes incitatifs, investissements, appels d'offre), le gouvernement du Québec peut :

- **atteindre ses cibles** de performance environnementales et économiques
- **aider à transformer les marchés** en encourageant les entreprises et les individus à faire les bons choix et saisir les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies
- **adopter une approche innovante** à la gestion de ressources et l'optimisation des chaînes de valeurs liées aux secteurs de l'économie verte et responsable
- **faire preuve d'exemplarité** de l'État en matière d'économie verte.

C'est tout le Québec qui va en bénéficier.

⁴ https://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2018/02/switch- rapport-ecofiscalite_janvier-2014.pdf

Qu'est-ce qu'une mesure d'écofiscalité, une mesure d'écoconditionnalité et un critère d'écoresponsabilité ?⁵

L'ÉCOFISCALITÉ désigne un **ensemble de mesures économiques ayant pour objectif de limiter les atteintes à l'environnement**. Elle vise à influencer les comportements des individus et des entreprises à décourager les activités nuisibles ou encourager les activités désirables pour l'environnement et stimuler l'innovation. L'écofiscalité prend appui sur les principes d'utilisateur-payeur, de pollueur-payeur et d'internalisation des coûts.

Les mesures d'**ÉCOCONDITIONNALITÉ** visent à rendre l'attribution d'une aide financière gouvernementale conditionnelle au respect d'exigences de nature environnementale (réglementaires ou non) et à assurer une plus grande cohérence des actions gouvernementales en matière de développement durable.

Les critères d'**ÉCORESPONSABILITÉ** visent l'adoption de pratiques qui sont à la fois viables sur le plan économique et responsables sur les plans social et environnemental, de manière à contribuer au développement social et à la prospérité du Québec.

Cibles et Objectifs environnementaux du Gouvernement du Québec :

Selon la Chaire de gestion du secteur de l'énergie des HEC, le plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 n'a permis de réduire que de 9 % les émissions de GES du Québec alors que la cible était de 20 %⁶.

Les principales cibles gouvernementales visant à améliorer la performance environnementale de l'économie québécoise à l'horizon 2030, de même que les engagements subséquents, démontrent l'ampleur de ce que le prochain plan d'économie verte devra prendre en compte pour atteindre les objectifs de réduction de GES visés.

⁵ https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/164/cdd_tome-juin2020_ch02_web.pdf

⁶ Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2020. *État de l'énergie au Québec 2020*, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour Transition énergétique Québec <https://energie.hec.ca/eeq/> p.57

Principales cibles gouvernementales visant à améliorer la performance environnementale de l'économie québécoise à l'horizon 2030⁷

Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et cibles subséquentes	Politique énergétique 2030 ⁸	Politique de mobilité durable 2018-2030 ⁹	Politique de gestion des matières résiduelles 2030 ¹⁰	Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 ¹¹
Réduire les GES de 20 % sous le niveau de 1990	Réduire de 16 Mt les GES énergétiques (équivalent de 18 % de celles émises en 1990)	Réduire de 37,5 % sous 1990 les GES dans le secteur des transports en 2030	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant en 2030	100 % des municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standard
D'ici 2030 : Réduire les GES de 37,5 % sous le niveau de 1990	Réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés sous le niveau de 2013	Réduire de 40 % la consommation de pétrole dans le secteur des transports sous le niveau de 2013	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal en 2030	Assurer que plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées en 2030
D'ici 2050 : Réduire de 80-95 % sous le niveau de 1990 ¹²	Améliorer de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée par rapport au niveau de 2013	Réduire de 20 % la part des déplacements effectués en auto solo à l'échelle nationale en 2030	Réduire 60 % des matières organiques en 2030	Veiller à ce qu'il n'y ait aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec
	Éliminer l'utilisation du charbon thermique	Viser à ce que 70 % de la population québécoise ait accès à au moins quatre services de mobilité durable en 2030	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition en 2030	100 % des municipalités québécoises ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau en 2030
	Augmenter de 25 % la production totale d'énergies renouvelables	Réduire de 20 % du temps de déplacement moyen entre le domicile et le travail		Accroître la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise d'ici 2030
	Augmenter de 50 % la production de bioénergie	Réduire de 20 % les dépenses brutes des ménages allouées au transport (en dollars constants de 2017) d'ici 2030		Viser à ce que le Québec soit un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau d'ici 2030

⁷ Whitmore, J. 2020. *Économie circulaire : Quelles orientations pour la stratégie gouvernementales en développement durables 2022-2027 ?*, présentation dans l'atelier CIRANO-MELCC, 4 août 2020, https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2020/08/0-WHITMORE_PPT-EC-Intro.pdf

⁸ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/politique/PO-energetique-2030-MERN.pdf?1544642698#:~:text=Avec%20la%20Politique%20C3%A9nerg%3%A9tique%202030,centre%20des%20actions%20%20C3%A0%20venir.&text=Gr%C3%A2ce%20C3%A0%20ce%20pacte%20C3%A9nerg%3%A9tique,d%C3%A9carbonisation%20de%20l%C3%A9conomie%20qu%C3%A9becois>

⁹ https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf

¹⁰ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf>

¹¹ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/strategie2018-2030.pdf>

¹² <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/engagementquebec.asp#:~:text=Le%20Qu%C3%A9bec%20a%20adh%C3%A9r%C3%A9%20C3%A0,95%20%25%20d'ici%202050.>

Toujours selon le HEC, l'atteinte de ces cibles nécessite une transformation structurante des marchés et pour y parvenir, le gouvernement devra avoir recours à trois outils, soit **l'utilisation d'instruments économiques** pour changer les comportements (principal objet du présent rapport), **le déploiement d'informations** et **l'adoption de réglementations et de lois**. Une approche seulement axée sur des incitatifs gouvernementaux (p. ex. Roulez vert et Écoperformance) présente des limites pour véritablement transformer les marchés et atteindre les objectifs.

De son côté, le Vérificateur général fait le constat qu'en n'utilisant pas davantage l'écofiscalité, les ministères et organismes se privent d'instruments importants pour susciter des changements de comportements chez les individus et les entreprises afin d'appuyer la transition vers une économie verte et responsable. L'Alliance SWITCH partage ces constats et conclusions.

Aujourd'hui, dans la foulée de sa première recommandation émise en 2014 à l'effet que le Gouvernement « étende et renforce le recours à l'écofiscalité dans ses politiques, et pour assurer la cohérence dans l'action de l'État afin d'engager le Québec dans une réforme fiscale verte », SWITCH y va d'une mise à jour sur **l'utilisation d'instruments économiques** dans la perspective de trois priorités gouvernementales en matière de développement durable :



Relance économique

Stratégie gouvernementale de développement durable 2022-2027

Plan de l'économie verte

ANALYSE

Relance économique, Stratégie gouvernementale de développement durable 2022-2027 et Plan de l'économie verte

Pour SWITCH, relance économique, économie verte et développement durable vont de pair. Aussi, pour assurer une relance pérenne et cohérente au sein de l'État québécois, il importe de réfléchir à des solutions de relance et un plan de l'économie verte qui soient compatibles et intégrés à la Stratégie gouvernementale de développement durable en cours de révision.

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 visait la réalisation de chantiers autour de la question de l'écofiscalité. Six ans plus tard, dans son dernier rapport publié en juin 2020, le commissaire au développement durable fait le constat que le gouvernement du Québec n'utilisait que de façon très limitée les instruments économiques dans ses politiques publiques et que l'efficacité des mesures écofiscales était rarement évaluée¹³.

Pour s'attaquer à ces lacunes, il a été recommandé que le MELCC oriente les ministères et organismes vers un objectif précis en matière d'écofiscalité : (1) en identifiant les secteurs où une utilisation accrue de ces instruments économiques est souhaitée ; (2) en précisant la contribution attendue des ministères et organismes, incluant celle d'évaluer l'efficacité de leurs mesures en lien avec les objectifs environnementaux ; (3) en déterminant les outils à bonifier et l'accompagnement qui devrait être offert aux ministères et organismes afin de favoriser l'utilisation des instruments économiques ; et (4) en suivant l'utilisation faite des instruments économiques ainsi que leur efficacité.

Qu'en est-il de l'utilisation de l'écofiscalité-écoconditionnalité-écoresponsabilité pour les appels d'offres publics dans le cadre des accords commerciaux internationaux ?

Il importe de souligner ici les questions légitimes relatives à de possibles contraintes résultant des accords commerciaux internationaux et l'utilisation d'un intrant spécifique et la protection de l'environnement dans les appels d'offres publics.

Selon une analyse juridique commandée au printemps 2020 par l'Association de l'Aluminium du Canada « en vertu des accords commerciaux pertinents, il est loisible aux organismes publics du Québec d'inclure dans les appels d'offres des spécifications techniques visant la protection de l'environnement, y compris des critères reliés à la réduction de gaz à effet de serre. », pour autant que ces mesures n'aient pas pour effet de discriminer d'autres produits ou fournisseurs étrangers ou constituer un obstacle au commerce international, et ainsi risquer de faire l'objet de contestations.

¹³ https://www.vgg.qc.ca/Fichiers/Publications//rapport-cdd//164//cdd_tome-juin2020_ch02_web.pdf

Stratégie de développement durable 2022-2027

Ainsi, dans le cadre de la prochaine révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable, SWITCH recommande au gouvernement de concrétiser son orientation visant à « **Développer une économie prospère d'une façon durable –verte et responsable** » de manière à :

Recommandation 1

Élaborer une stratégie gouvernementale afin de favoriser une meilleure utilisation de l'écofiscalité, de l'écoconditionnalité et de l'écoresponsabilité pour atteindre les objectifs de développement durable et de lutte contre les changements climatiques

Revoir les critères d'appels d'offres publics

Pour que la relance économique puisse générer des impacts positifs à long terme, il importe de **travailler ensemble** dans le contexte où cette relance s'inscrit dans un calendrier climatique critique et que le Québec, comme le reste du monde, ne dispose plus de marge de manœuvre pour atteindre ses cibles et objectifs en la matière.

Pour SWITCH, la **prévisibilité** et la **cohérence** sont deux éléments indissociables pour garantir une relance économique réussie. Ainsi, il importe que toute initiative de relance économique soit alignée avec les intentions gouvernementales exprimées dans son Budget pour bâtir une économie verte présenté en mars 2020 et celles envisagées dans sa Politique de l'économie verte attendue à l'automne.

La relance économique ne peut se faire au détriment de la qualité de l'environnement et des objectifs climatiques et offre plutôt une opportunité sans précédent de mettre en valeur les entreprises novatrices en technologies propres au Québec. Et c'est ici que l'écoconditionnalité peut jouer un rôle majeur pour une relance économique qui offrira des retombées immédiates et à long terme dans l'ensemble des régions du Québec.

Pour ce faire, il importe que le gouvernement revoie les critères d'appels d'offre pour qu'ils puissent permettre de mettre en valeur le savoir-faire et l'innovation du Québec tout en respectant des critères de performance environnementale.

En 2019, les achats par des organismes publics au Québec (excluant le gouvernement fédéral) ont atteint le 19,3 milliard \$¹⁴. À lui seul, le ministère des Transports (Direction des contrats de construction et de services) a acheté pour 2225 M \$ de biens et services, les Groupes d'approvisionnement en commun de l'Ouest et de l'Est combinés pour 1013 M \$ et la Société québécoise des infrastructures (SQI)-Bureau de projet CHU de Québec pour 568 M \$. On comprend que ces achats peuvent constituer un levier important pour les entreprises écoresponsables, productrices ou utilisatrices de technologies propres.

Dans son mémoire sur la révision de la stratégie de développement durable du gouvernement du Québec publié en janvier 2015 SWITCH faisait le constat suivant « Sur la base de nombreux exemples concrets – au Québec comme ailleurs – l'Alliance constate que l'intégration de considérations économiques et environnementales dans les achats publics entraînerait des réductions significatives de coûts, sous la forme d'économies d'énergie et/ou de ressources, et également de diminution d'externalités non désirées. Les membres de l'Alliance constatent le retard pris par l'administration publique québécoise en matière d'achats écoresponsables. Ils notent de fait que le principe du plus bas soumissionnaire domine toujours largement l'adjudication des contrats publics au Québec, sans égard aux performances environnementales et économiques sur la durée de vie des biens et des services. »¹⁵

¹⁴ <http://www.espacedata.ca/top-organismes-publics/?itemPerPageChoice=Tout>

¹⁵ https://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2018/02/plan-daction-marches-publics_switch_janvier-2015.pdf

Bien que la situation n'ait pas beaucoup évolué depuis, à titre d'avancée, citons la SQI qui, dans son plan directeur 2018-2023, souligne que « Depuis plus de 10 ans, la SQI a adopté les programmes de certification LEED et BOMA BEST et a intégré progressivement, dans ses projets de construction et dans ses protocoles d'exploitation, des exigences de performance environnementale. En visant notamment à améliorer l'efficacité énergétique de son parc immobilier et à en réduire les émissions de gaz à effet de serre, la SQI joue et entend continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux de développement durable définis notamment dans la Politique énergétique 2030 et dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Elle participe aussi activement à la réalisation du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020.¹⁶ » En effet, dans son rapport annuel 2018-2019, la SQI fait notamment état d'une réduction de 11,5 % de la consommation énergétique de son parc immobilier par rapport à 2012-2013 ainsi que d'une réduction de 4 % de ses émissions de GES par rapport à 2009-2010.¹⁷

Parmi les contrats publics qui peuvent être conclus par les organismes publics et les sociétés d'État, mentionnons notamment ceux qui visent les fournitures de bureau, les produits d'entretien ménager, les services d'acquisition ou de réparation de mobilier de bureau, les services d'édition graphique, les services de reproduction, l'acquisition de cartouches d'encre ou encore de matériel informatique.¹⁸ À titre d'exemple, en optant pour des produits nettoyants écologiques, la Société de transport de Montréal (STM) a réalisé des économies annuelles récurrentes de plus de 20 % par rapport au dernier prix payé. Le quart (25 %) de ces économies est attribuable au contrôle de l'utilisation des produits et à la réduction des déchets.

L'éventail de produits et services présentant un potentiel de réduction de coûts économiques et sociaux liés à leur utilisation est large comme le démontre les propositions de critères d'achat responsable élaborées par des experts en analyse de cycle de vie, en collaboration avec des acteurs environnementaux et sociaux et des experts sectoriels. Validées par le CIRAIG, elles sont proposées par l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR).¹⁹ Celles-ci couvrent les secteurs suivants : véhicules corporatifs, services professionnels, éclairage, produits nettoyants, alimentation, mobilier de bureau, aménagement et entretien paysager, hébergement, imprimantes, ordinateurs, fournitures de bureau, produits de papiers, services de messagerie, services d'impression, téléphonie cellulaire, vêtements de travail, matériaux de réfection de mur nettoyage de véhicules, nettoyage de vêtements, services de rénovation, revêtements de sols intérieurs et services de traiteurs.

Recommandation 2

Actualiser et consolider les pratiques gouvernementales ayant pour effet d'augmenter le volume des acquisitions écoresponsables de l'administration publique par l'élaboration d'un Plan d'action gouvernemental visant l'intégration de critères de performance écoresponsables dans les processus d'appels d'offres publics de même que du coût total de possession (réévaluer l'impact du critère du plus bas soumissionnaire en fonction des externalités économiques et l'atteinte de critères environnementaux évalués à l'échelle du cycle de vie).

Mettre en valeur l'innovation québécoise en technologies propres

Avec plus de 1000 organisations, entreprises regroupements de recherche oeuvrant dans le secteur des technologies propres, ainsi qu'une expertise enviable dans plusieurs filières, le Québec possède des atouts pour devenir un leader dans ce domaine en effervescence.

¹⁶ https://www.sqi.gouv.qc.ca/apropos/Documents/Plan_strat%C3%A9gique_2018-2023.pdf (p.16).

¹⁷ https://www.sqi.gouv.qc.ca/apropos/Documents/RA_SQI_2018-2019.pdf (p.55-56)

¹⁸ https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/economie_sociale/economie_sociale_entreprises_vers_organismesPublics.html

¹⁹ <https://www.ecpar.org/fr/fiches-dachat-responsable>

Les entreprises québécoises du secteur des technologies propres proposent une gamme de produits et services novateurs, écologiquement efficaces (en réduisant l'impact négatif sur l'environnement), socialement responsables (en contribuant à une meilleure qualité de vie par l'utilisation plus efficace des ressources) et économiquement avantageux (en offrant à leur utilisateur des performances supérieures à moindre coût). Ces entreprises bénéficieraient d'une contribution supplémentaire des grands donateurs d'ordre publics et privés qui pourraient agir à titre de premiers acheteurs, de vitrines technologiques et de bancs d'essai.

Dans l'objectif de stimuler la relance économique auprès des entreprises novatrices sur le plan des produits et technologies propres au Québec et favoriser une relance économique sobre en carbone, SWITCH recommande au gouvernement de :

Recommandation 3

Mettre en valeur les technologies propres par l'entremise de projets de démonstration dans les ministères et organismes publics.

Recommandation 4

Permettre la passation en charges immédiate du coût total du matériel désigné comme des technologies propres afin de bénéficier de la déduction de l'amortissement fiscal durant la première année au lieu de répartir ce bénéfice sur plusieurs années.

Recommandation 5

Accroître l'étendue du crédit d'impôt à la R-D afin d'y inclure les dépenses de salaire associées à la commercialisation des technologies propres.

Acceptabilité sociale des mesures écofiscales en temps de relance économique post pandémie

« À juste titre, l'environnement est devenu un réel enjeu de société et un des moyens par lequel l'État peut y intervenir est l'écofiscalité, soit la fiscalité liée à l'environnement. Reprenant la méthodologie utilisée par l'OCDE dans la Base de données sur les instruments utilisés pour la politique environnementale, la comparaison internationale montre que les taxes liées à l'environnement en proportion du PIB varient sensiblement au sein des pays de l'OCDE en 2018, passant de 0,7 % aux États-Unis à 4,5 % en Slovénie. »²⁰

Les prélèvements écofiscaux du Québec et du fédéral recensés par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke dans son plus récent bilan « représentent 1,6 % du PIB du Québec en 2018. Lorsque mis en comparaison avec des données internationales on constate que le niveau de ces prélèvements demeure peu imposant face à ceux qui sont observés dans la majorité des pays OCDE, et plus particulièrement au sein des pays européens.

Il est important de préciser que les mesures prises en compte dans ce bilan²¹ débordent la notion de prélèvement écofiscal utilisée par l'OCDE²². Ainsi, lorsqu'on limite l'analyse aux mesures répondant à la méthodologie de l'OCDE, le ratio des prélèvements écofiscaux au PIB du Québec diminue à 1,2 %. Ce ratio se situe plutôt à 2,2 % en moyenne pour les pays de l'OCDE et à 1,8 % pour les pays membres du G7. »²³

Rappelons les récents sondages cités en préambule qui militent pour une meilleure prise en compte dans les plans de relance économique de la crise climatique et de l'environnement même en temps de pandémie mondiale.

²⁰ https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2020/01/cr_2020-01_bilanfiscalite2020.pdf (p.71)

²¹ Le texte original fait référence au « cahier » d'étude.

²² À titre d'exemple, la méthodologie de l'OCDE ne prend pas en compte les prélèvements associés à des droits d'émission tel ceux SPEDE au Québec (en contrepartie, les taxes sur le carbone comme celle utilisée par la Colombie-Britannique sont prises en compte)

²³ https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2020/08/cr_2020-13_inventaire_ecofiscalite2020.pdf

Il faut préciser que les entreprises et les particuliers du Québec sont déjà soumises à un régime fiscal imposant comparativement aux autres juridictions, une réallocation des prélèvements pour augmenter les recettes provenant de l'écofiscalité doit concorder avec une diminution d'autres prélèvements afin de balancer équitablement le fardeau fiscal.

D'ailleurs, selon sa dernière analyse en juin 2020, le vérificateur général souligne que des réformes visant à augmenter les recettes provenant de l'écofiscalité, tout en diminuant certaines taxes générales ou l'impôt sur le revenu des ménages et entreprises, ont notamment été mises en place au Royaume-Uni, en Allemagne, au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas. Toujours selon le vérificateur général, différentes sources montrent qu'en plus de réduire la pollution, ce type de réformes fiscales peut encourager la croissance économique, en réduisant certains des effets indésirables de l'impôt sur le revenu, et aussi accroître l'acceptabilité sociale envers les mesures écofiscales.

À titre d'exemple :

- La France a un système de bonus-malus qui vise à favoriser le choix d'un véhicule peu émetteur de dioxyde de carbone (CO₂) et pénalise l'achat des modèles plus polluants avec une taxe variant de 75 à plus de 30 000 dollars. Depuis son instauration en 2008, ce système a contribué à une diminution d'environ le tiers des émissions moyennes (CO₂).

Cependant, toujours dans le même rapport, le vérificateur général souligne que :

- Près des deux tiers des mesures d'écofiscalité en vigueur depuis plus de cinq ans n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis 2015. Le gouvernement ne peut donc pas déterminer si ces mesures sont toujours adaptées au contexte actuel.
- Depuis l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable, en 2015, peu de mesures d'écofiscalité ont été évaluées en termes d'efficacité pour atteindre leurs objectifs environnementaux. Une telle évaluation, pouvant être faite lors de l'élaboration de la mesure ou de sa révision, est pourtant reconnue comme une bonne pratique. Elle pourrait être utile afin d'améliorer la prise de décision à l'égard des mesures, plus particulièrement de la part du MFQ, lequel est responsable de l'approbation de la majorité des mesures d'écofiscalité au gouvernement.
- À titre d'exemple, parmi les actions réalisées afin d'améliorer l'efficacité énergétique du parc automobile québécois, des droits d'immatriculation additionnels pour certains véhicules énergivores ont été imposés en 2005 et modifiés en 2016, année où des droits d'acquisition ont aussi été imposés aux propriétaires de ces véhicules. La contribution de cette mesure à l'atteinte de son objectif environnemental n'a cependant fait l'objet d'aucune évaluation.

En réponse au rapport du VG, le MELCC affirme qu'« **À l'instar du commissaire au développement durable, le ministère reconnaît le caractère stratégique de l'écofiscalité et de l'inclusion de mesures d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité dans les programmes de soutien financier du gouvernement pour atteindre les objectifs de développement durable que s'est fixés le Québec.** Cette approche est d'autant plus importante et intéressante qu'elle permet de multiplier les retombées des investissements gouvernementaux. »

À la lecture de ces constats, SWITCH est d'avis que le gouvernement du Québec jouit d'une marge de manœuvre significative auprès de la population en faveur d'une meilleure utilisation d'instruments économiques au service de la lutte contre les changements climatiques, et que l'acceptabilité sociale des mesures d'écofiscalité, d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité gagneront en popularité si une démonstration est faite de leurs impacts qu'ils soient d'ordre environnementaux, sociaux ou directement dans leur portefeuille. Un constat qui trouve écho dans les constats de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie des HEC à l'égard du besoin de communication gouvernementale en matière d'écofiscalité.

De façon globale, SWITCH recommande au gouvernement de :

Recommandation 6

Documenter, chiffrer ET COMMUNIQUER les impacts et retombées socio-économiques de chacun des instruments économiques afin de bien illustrer leur contribution au développement du Québec ;

Consommation de pétrole et les émissions de GES dans le secteur des transports

Dans ses recommandations les plus récentes émises à l'intention du Gouvernement du Québec en mai 2019²⁴, SWITCH faisait état de certains constats pour le secteur des transports au Québec :

« Le secteur des transports (personnes et marchandises) représente la plus grande source d'émissions de GES du Québec avec 43 % des émissions totales. Les émissions de ce secteur ont augmenté de près de 22 % depuis 1990, éloignant le Québec de ses objectifs de réduction. Par ailleurs, en raison de ses importations de produits pétroliers qui sont majoritairement consommés dans le secteur du transport, le Québec a une balance commerciale largement déficitaire (-6 milliards \$) ».

Dans le cas du secteur des marchandises, celui-ci « recèle un potentiel important de réduction d'émissions de GES. L'adoption d'une norme audacieuse sur les carburants à faible teneur en carbone au Québec permettrait également de réduire notre empreinte, ce qui représenterait des diminutions de GES estimées à 1950 milles tonnes de CO₂eq par an, soit l'équivalent de 505 845 voitures sur les routes. » Le 2 octobre 2019, le Gouvernement du Québec a publié le projet de Règlement concernant le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le carburant diesel²⁵ et son adoption se fait toujours attendre.

Précédemment, en février 2019, l'Alliance SWITCH joignait sa voix à celle de dix autres grandes organisations²⁶ pour interpeller le Gouvernement du Québec sur la nécessité d'une réglementation favorable aux biocarburants pour atteindre les cibles de réduction de GES dont s'est doté le Québec. Tel qu'il est énoncé dans cette lettre adressée au ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles de même qu'au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'Alliance SWITCH est aussi d'avis que :

- Dans une première étape, l'adoption d'une réglementation fixant à 7 % la teneur minimale d'éthanol et à 2 % la teneur minimale de biodiesel/diesel synthétique dans les carburants vendus au Québec et à 1 % la teneur en gaz naturel renouvelable pour 2020 permettrait d'atteindre le double objectif de soutien à l'économie, à l'innovation et à l'entrepreneuriat québécois tout en nous permettant de réduire nos émissions pour nos déplacements individuels et collectifs.
- Ces proportions pourraient augmenter jusqu'à 15 % d'éthanol (E15) et de 10 % de biodiesel/diesel synthétique (B10) d'ici 2030, ce qui entraînerait des retombées structurantes pour le Québec. Selon l'étude réalisée par Doyletech, pour le compte d'Advanced Biofuels Canada, une telle décision devrait générer des investissements de 3,5 G\$ en capitalisation et des réductions annuelles de GES de l'ordre de 2,3 MT.
- Afin de bénéficier de l'ensemble de ces gains, une réglementation fixant l'intensité en carbone des carburants propres garantira leur production en sol québécois plutôt que leur importation. Créant des boucles d'économies circulaires structurantes, le développement des biocombustibles permettra également à différents secteurs de notre économie d'accroître leur résilience et de différencier leurs produits.
- La présence d'une électricité verte, de résidus forestiers, de biométhane et de centres de recherche de réputation internationale sur le territoire québécois sont autant de facteurs qui font du Québec une terre d'accueil toute désignée pour cette industrie. Les gouvernements ontariens et britanno-colombiens sont à revoir leur réglementation vers les cibles que nous vous proposons. Pour demeurer à l'avant-plan, les acteurs québécois de ce secteur de pointe attendent un signal réglementaire clair.

²⁴ https://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2019/06/proposition_switch_mai2019.pdf

²⁵ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/lois-reglements/allegement/PR_Volume_minimal_carburant_renouvelable_MERN.pdf?1570737693

²⁶ https://aqper.com/images/files/memoires/LettreConjointeAQPER_biocarburants.pdf

SWITCH recommande au gouvernement de :

Recommandation 7

Adopter un règlement ambitieux concernant le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le carburant diesel.

Écofiscalité municipale

Les municipalités constituent un maillon essentiel à la relance économique verte du Québec. La récente loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoir (projet de loi 122) a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en juin 2017. Parmi les amendements apportés à différentes lois touchant les municipalités, les chapitres II.1 intitulé « POUVOIR GÉNÉRAL DE TAXATION » et II.2 intitulé « REDEVANCES » ont été ajoutés à la *Loi sur les cités et villes* (LCV) ainsi qu'au Code municipal (CM).

Ce faisant, l'État provincial autorise les municipalités à imposer par règlement municipal toute taxe directe sur son territoire, en addition à la taxe foncière traditionnelle et les municipalités obtiennent également un pouvoir général d'établir des redevances réglementaires pour financer un régime de réglementation relevant de leurs compétences.

De façon générale, ces « nouveaux » pouvoirs de prélèvement monétaire conférés aux municipalités sont encore trop peu connus et encore moins utilisés.

Partant d'une hypothèse explorée par TEQ dans le cadre d'une récente étude commandée à l'ENAP²⁷, ces nouveaux pouvoirs « pourraient s'ajouter aux outils dont disposent déjà les municipalités pour favoriser la transition énergétique sur leur territoire. »

De l'avis de SWITCH, pour assurer une cohérence avec les objectifs globaux de l'État québécois, les mesures écofiscales instaurées par les municipalités devraient être coordonnées et mises à profit de l'effort collectif orchestré par le gouvernement du Québec.

À titre d'exemple : (extraits de l'étude de l'ENAP)

Montréal (1,78 million hab. (2017)) : Taxe espace de stationnement Montréal :

- Perçue auprès des propriétaires de parcs de stationnement et permet de financer les transports collectifs, tout en dissuadant l'utilisation de l'automobile, par une augmentation plus ou moins significative du coût lié à son utilisation.
- La taxe sur les stationnements au centre-ville de Montréal a permis de percevoir 199,9 millions de dollars entre 2010 et 2018.
- Pendant la même période, le nombre de cases est passé de 59 711 à 52 349
- En augmentant le prix du stationnement, la taxe peut inciter l'automobiliste à effectuer un transfert modal vers les transports collectifs.

²⁷ Tremblay-Racicot, F., Prémont, M.-C., Jobidon, N., et Déry, S. (2020). Les nouveaux pouvoirs municipaux de prélèvements monétaires et la transition énergétique en aménagement du territoire et transport terrestre : État des lieux, École nationale d'administration publique, Québec. https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/publications/ENAP-Livrable-3_VP.pdf

Enfin, le rapport conclut que « Les municipalités du Québec sont certes invitées à innover dans l'utilisation de ces nouveaux pouvoirs. Ce rapport révèle que ce potentiel s'est déjà traduit par des réalisations inspirantes, mais que les municipalités se butent par ailleurs à certaines difficultés qui méritent l'attention de Québec. La discussion doit donc se poursuivre si Québec veut réellement que les municipalités puissent offrir une contribution significative en matière de transition énergétique qui soit à la hauteur des attentes. »

Ailleurs qu'au Québec :

	Changement des comportements : les acteurs réagissent aux mesures financières incitatives/dissuasives	Production de revenus : Les redevances d'utilisation aident à combler le déficit fiscal ou à financer de nouveaux investissements	Économies : La réduction de la demande de services et d'infrastructures évite de nouveaux investissements coûteux
Taxe de congestion à Londres	Réduction de la circulation/congestion de 11 % de 2000 à 2012	Près de 3G€ de nouveaux investissements en transports publics et dans les infrastructures cyclables entre 2003 et 2013	Réduction de 40 % des collisions routières de 2000 à 2010
Réforme de la tarification de l'eau à Toronto	Réduction de la consommation d'eau par habitant de 14 % entre 2005 et 2012, alors que la population a augmenté de 4,5 %	Recettes investies dans la mise à niveau des conduites pluviales pour réduire les risques d'inondation	Réduction des risques d'inondation, comme celle de 2013, qui a coûté 850 millions \$
Taxe britannique de mise en décharge	L'augmentation des tarifs a permis de réduire de 50 % à 80 % le volume de déchets enfouis entre 2001 et 2010	Près de 1G€/an pour soutenir les programmes d'aide aux petites et moyennes entreprises en vue de développer des marchés pour les déchets commerciaux difficiles à traiter	La réduction des déchets a permis de diminuer les besoins en nouveaux sites d'enfouissement

(Extrait : https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2020/06/RAPPORT_Ecofiscalite%CC%81_web.pdf)

À la lumière de ces constats, SWITCH estime que les nouveaux pouvoirs de perception, bien que maintenant à la portée des municipalités, représentent des outils puissants porteurs de solution pour une relance économique verte et durable, mais sont encore trop peu connus donc peu utilisés, ainsi SWITCH recommande au gouvernement de :

Recommandation 8

Optimiser le recours à des mesures fiscales issues des nouveaux pouvoirs municipaux de perception, pour favoriser une transition énergétique sur leur territoire et contribuer à l'émergence d'une économie municipale plus verte.

Les fonds privés au service du PEV

SWITCH est d'avis que le Plan de l'économie verte (PEV) représentera la principale pierre d'assise qui permettra au Québec d'articuler de façon cohérente l'ensemble des solutions qui sont toujours à sa portée, tant pour répondre au signal d'alarme lancé par l'ONU et atteindre les cibles de réduction que le Québec s'est fixées que pour relancer l'économie de façon durable.

Malgré les sommes importantes dégagées par Québec pour lutter contre les changements climatiques, à l'instar du rapport Dunsky « Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050 »²⁸, SWITCH est d'avis que les cibles et objectifs du Québec aux horizons 2030 et 2050 sont potentiellement réalisables et nécessiteront des investissements importants de l'ensemble des agents économiques et impliquera que le Québec entre dans une profonde réforme économique de façon à accélérer la cadence de ses efforts. Ainsi, il importe de développer une approche qui favorisera l'attraction d'autres capitaux provenant du secteur privé.

Compte tenu de l'importance des investissements nécessaires pour atteindre les cibles, et que ceux-ci ne pourront se limiter aux fonds publics, des mécanismes d'appariement devraient être mis en place pour attirer les capitaux privés dans les projets. Certains de ces mécanismes pourraient par ailleurs permettre de réduire le risque ou la perception de risque en augmentant les perspectives de rendements offerts au capital privé. Les modèles pouvant varier, les mécanismes d'appariement devraient prendre pour modèle les meilleures pratiques internationales en financement mixte (*blended finance*). L'objectif premier est de maximiser l'effet levier des fonds publics pour mobiliser les fonds privés dans le financement de projets afin d'attirer de nouveaux investisseurs. Ainsi, pour chaque dollar public investi, l'objectif est de s'assurer de maximiser l'effet multiplicateur de l'argent privé investi et ainsi partager de manière efficace et équitable les risques, le rendement et les retombées entre les acteurs publics et privés pour accroître l'offre de financement et décupler le nombre de projets en électrification et de lutte contre les changements climatiques.

D'une part, le gouvernement du Québec jouit de toutes les composantes nécessaires pour la mise en place d'un écosystème de financement mixte, soit le bras financier Investissement Québec (IQ) qui gère notamment en tant que mandataire le fonds de développement économique. D'autre part, le Québec jouit d'un écosystème de capital privé de grande qualité à travers des institutions financières, telles que Fondation, le Fonds de solidarité FTQ, Desjardins, la Caisse de dépôt et placement du Québec, Banque de développement du Canada, Exportation et développement Canada, Technologies du développement durable Canada, les fondations familiales, les fonds de fonds comme Teralys, les banques, des fonds de capital de risque (*venture capital* et *private equity*) de taille internationale tel que Cycle Capital, des anges investisseurs, en plus de tous les industriels qui investissent en technologiques propres et d'autres qui cherchent à s'impliquer activement dans la relance durable.

Il y a déjà plusieurs formes d'appariement. À titre d'exemple citons :

- les investissements dans les fonds de capitaux de risque privés en technologie propres (*venture capital*) facilitant l'amorçage, le démarrage et la commercialisation des technologies propres (p. ex. Cycle Capital et Fonds Ecofuel auxquels contribuent Investissement Québec, BDC, Fondation, Fonds de solidarité FTQ)
- la SOFIAC : qui permet la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique par les entreprises québécoises grâce à un modèle de financement qui repose sur le partage des économies réalisées par la diminution des dépenses en énergie
- le Programme d'investissement de contrepartie, mis en place par Exportation et développement Canada (EDC)
- le Programme financement relais de la Banque du Canada

²⁸ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/trajectoires-emissions-ges.pdf>

Voici **4 propositions de mesures d'appariement** à mettre en place en utilisant les fonds publics, dont le FECC, en partenariat avec les gestionnaires de fonds spécialisés privés en entreprises et en financement de projets :

- Développer des mécanismes de soutien aux entreprises innovantes en technologies propres (soutenir les accélérateurs et les fonds spécialisés en capital de risque et de dettes en plus de favoriser les investissements de plus grandes tailles)
- Appuyer les fonds spécialisés en financement de projets et immobilisations structurant pour la lutte contre les changements climatiques (p. ex. les super entreprises de services écoénergétiques (ESE)) comme la Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique, aussi connue sous le nom de SOFIAC).
- À l'intérieur du Plan québécois des infrastructures (PQI), proposer des projets gouvernementaux d'infrastructures qui comprennent des objectifs d'adaptation et de la LCC, utilisant un financement par des obligations vertes et en partenariat avec des investisseurs privés et institutionnels
- Faciliter des initiatives d'efficacité énergétique en milieu résidentiel avec l'implication des municipalités (p. ex. les programmes de Property Assessed Clean Energy (PACE)²⁹ institué par le département américain de l'énergie qui permet aux États qualifiés de financer le coût d'un projet d'efficacité énergétique et de se rembourser à même le compte de taxes sur une période qui dure généralement entre 10 et 20 ans. Ce programme a fait l'objet d'une analyse dans le cadre d'une étude réalisée en 2017³⁰ par la firme québécoise Econoler pour le compte du MERN et visant à déterminer des mécanismes de financement remboursable pour la réalisation de projets en efficacité énergétique.

En fonction de l'ensemble des recommandations énoncées plus haut et constituant à part entière des éléments clés d'un plan global visant à verdir notre économie, SWITCH recommande au Gouvernement de :

Recommandation 9

Développer des processus d'appariement du capital investi par l'État au capital investi par des investisseurs privés afin de créer un effet de levier pour attirer davantage de capitaux privés.

Tel que l'a soulevé le HEC dans son plus récent État de l'Énergie au Québec³¹, les tendances énergétiques québécoises actuelles ne sont pas rassurantes : malgré plusieurs initiatives notables (électrification des transports, développement de biocarburants ou projets d'électrolyseurs pour produire de l'hydrogène), le Québec continue d'accroître sa consommation de produits pétroliers et ses émissions de GES stagnent depuis 2014.) Le PEV devra prévoir des actions additionnelles et coordonnées permettant à la fois de réduire les GES et de créer des emplois au sein des entreprises québécoises. SWITCH est d'avis que ces dernières devront être mesurables et leur performance vérifiée pour s'assurer d'une mise en œuvre de solutions qui permettront de réellement atteindre les objectifs de l'État notamment en matière de cibles environnementales, de performances économiques et de création d'emplois en respect des principes de développement durable que s'est donné le gouvernement.

Recommandation 10

Procéder à une vérification annuelle des états financiers ainsi que de procéder à une analyse des retombées extra-financières, de l'utilisation des sommes et de l'ensemble de la performance en fonction de l'atteinte de cibles visés par les fonds, programmes, mesures et politiques visés par le Plan de l'économie verte.

²⁹ <https://www.energy.gov/eere/spsc/property-assessed-clean-energy-programs>

³⁰ https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/publications/2017-03-6066_Rapport_Phase_IV_20170306_VE.pdf

³¹ Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2020. État de l'énergie au Québec 2020, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour Transition énergétique Québec.

CONCLUSION

Dans un contexte où l'économie subit des bouleversements sans précédent, **SWITCH L'Alliance pour une économie verte constate que le gouvernement du Québec dispose aujourd'hui des options et conditions favorables lui permettant malgré tout d'en tirer des avantages** financiers, environnementaux et sociaux et d'assurer une relance verte.

Avec des budgets consacrés à la relance économique et à la lutte contre les changements climatiques assortis d'un plan de l'économie verte émergent, d'une stratégie renouvelée de développement durable et de l'acceptabilité sociale de la population québécoise pour des mesures visant une meilleure protection de l'environnement, **l'Alliance SWITCH demeure optimiste à condition que le gouvernement s'assure d'optimiser l'utilisation des outils et des conditions** actuellement à sa portée pour assurer une relance économie verte, durable et innovante.

SWITCH L'Alliance pour une économie verte, réitère sa volonté de poursuivre sa collaboration avec Gouvernement du Québec dans son virage vers une économie plus verte, innovante et prospère. Ses membres demeurent disponibles pour la poursuite des travaux du Gouvernement visant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui permettront à l'ensemble de la société québécoise d'atteindre les objectifs de réduction de GES qu'elle s'est fixés et de développer une économie créatrice d'emplois de qualité qui feront la fierté de tous les québécois et de toutes les québécoises.



ANNEXE A

Sommaire des mesures écofiscales au Québec

Prélèvements associés aux principales mesures écofiscales recensées, 2018 (2018-2019)

Mesures	Prélèvements (Dépenses fiscales)	En proportion de l'ensemble des mesures écofiscales
Marché du carbone (SPEDE)	831,4 M\$	11,9 %
Quote-part des distributeurs d'énergie	56,0 M\$	0,8 %
Taxe spécifique sur le carburant	2 230,2 M\$	32,0 %
Surtaxe sur l'essence (territoire de l'ARTM)	96,7 M\$	1,4 %
Remboursement de la taxe spécifique sur les carburants accordé aux transporteurs en commun	24,3 M\$	0,3 %
Permis et droits d'immatriculation	1 032,8 M\$	14,8 %
Contribution additionnelle des automobilistes pour le transport en commun	86,0 M\$	1,2 %
Droits additionnels pour les moteurs de forte cylindrée	117,1 M\$	1,7 %
Contribution additionnelle immatriculation (Montréal)	36,6 M\$	0,5 %
Crédit d'impôt remboursable pour la production de biocarburant	4,4 M\$	0,1 %
Exonération de la TVQ pour les services municipaux de transport en commun	109,6 M\$	1,6 %
Sous-total, réduction de GES (Québec)	4 625,2 M\$	66,4 %
Droits sur les pneus neufs	28,7 M\$	0,4 %
Consignation	3,7 M\$	0,1 %
Redevances sur les matières résiduelles	123,0 M\$	1,8 %
Écofrais	49,3 M\$	0,7 %
Compensation pour les contenants et imprimés et journaux	155,1 M\$	2,2 %
Sous-total, gestion des matières résiduelles (Québec)	359,8 M\$	5,2 %
Redevances sur l'eau	2,9 M\$	0,1 %
Compensation pour milieu humide	25,1 M\$	0,4 %
Crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes des installations pour les eaux usées	6,0 M\$	0,1 %
Sous-total, protection de l'eau (Québec)	34,0 M\$	0,5 %

Mesures	Prélèvements (Dépenses fiscales)	En proportion de l'ensemble des mesures écofiscales
Droits annuels assainissement en milieu industriel	5,5 M\$	0,1 %
Droits sur les mines	290,5 M\$	4,2 %
Licences d'exploration, de production et de stockage sur les hydrocarbures	1,6 M\$	0,1 %
Droits et permis sur les ressources forestières	294,7 M\$	4,3 %
Sous-total, mesures visant plusieurs ressources naturelles (Québec)	592,3 M\$	8,5 %
Sous-total, ensemble des mesures du Québec	5 611,3 M\$	80,5 %
Droits pour la sécurité des passagers du transport aérien	136,0 M\$	2,0 %
Taxe d'accise sur les véhicules énergivores	1,9 M\$	0,1 %
Taxe d'accise sur l'essence, l'essence d'aviation et le diesel	1 119,0 M\$	16,1 %
Exonération de la TPS pour les services municipaux de transport	41,5 M\$	0,6 %
Taxe d'accise pour les climatiseurs automobiles	41,0 M\$	0,6 %
Sous-total, réduction de GES (Fédéral)	1 339,3 M\$	19,2 %
Déductibilité des contributions à une fiducie pour l'environnement admissible	11,9 M\$	0,2 %
Dons de terres écosensibles : Crédit d'impôt et non-imposition des gains en capital	4,9 M\$	0,1 %
Sous-total : Mesures environnementales touchant plus d'un type de ressource naturelle	16,8 M\$	0,2 %
Sous-total, ensemble des mesures fédérales	1 356,1 M\$	19,5 %
Grand total	6 967,4 M\$	100 %
Grand total exprimé en % du PIB du Québec en 2018 (435 400 M\$)	1,6 %	

Notes : Les dépenses fiscales sont considérées car celles-ci génèrent un manque à gagner en termes de recettes fiscales qui doit se voir compensé par les prélèvements de nature générale tels les impôts sur le revenu et la taxe de vente du Québec. Ce total n'est pas exhaustif. À titre d'exemple, il ne prend pas en compte le coût des écocentres assumé par les ménages. Certaines mesures font l'objet d'une estimation pour le Québec, la donnée n'étant pas disponible qu'au niveau canadien. L'estimation est présentée en italique.